

**Décret du 19 juillet 2021 complétant le décret du 14 juin 2021 portant convocation du Parlement en session extraordinaire**

NOR : HRUX2121563D

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre,  
Vu les articles 29 et 30 de la Constitution ;  
Vu le décret du 14 juin 2021 portant convocation du Parlement en session extraordinaire,

Décrète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement convoquée par le décret du 14 juin 2021 susvisé est complété par l'examen du projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire et du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

**Art. 2.** – Le Premier ministre est responsable de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 juillet 2021.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
JEAN CASTEX